

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Carlin Tank Biodegreaser

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Synerlogic B.V.  
 Graafsingel 18-22  
 6921 RT Duiven - Nederland  
 T +31 (0) 26 - 3186700

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)**

Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
 Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Conseils de prudence (CLP) : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	(N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	>= 80	Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:					
Condition	Matériau	Norme			
Bonne résistance:	Matière synthétique	EN 13034			
Protection des mains:					
Gants de protection					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.31mm		EN ISO 374, EN 388
Protection oculaire:					
Lunettes bien ajustables					
Type	Utilisation	Caractéristiques		Norme	
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales		EN 166	
Protection de la peau et du corps:					
Porter un vêtement de protection approprié					
Protection des voies respiratoires:					
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié					

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	ABEK-P3	Protection contre les vapeurs, Protection contre les particules liquides	EN 140, EN 14387

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 65 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

#### Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5610 mg/m <sup>3</sup>
--	--------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	:	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	:	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Non classé

#### Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / IMDG

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : UN 9003

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C  
Description document de transport (ADN) : UN 9003 MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C (Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics), 9

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9  
Étiquettes de danger (ADN) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 9F  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0  
Exigences supplémentaires/Observations (ADN) : Dangereux uniquement en cas de transport en bateaux-citernes

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

# Carclin Tank Biodegreaser

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

- AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
- 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

- Waterbevaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
- Saneringsinspanningen : B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken
- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
DNEL	Dose dérivée sans effet
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit